



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24124751

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

07 AOUT 2024

DU BRABANT WALLON

Greffé

N° d'entreprise : **0426 603 921**

Nom

(en entier) : **KIRKPATRICK**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Wolfers 32B à 1310 La hulpe**

Objet de l'acte : Démission, Nominations, Renouvellement des Mandats

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mai 2024

6ème délibération

L'assemblée confirme la démission de la SRL EMIP en tant qu'administrateur, à partir du 7 mars 2024, et se prononce sur la décharge de la SRL EMIP pour son mandat d'administrateur durant la période de l'exercice 2023 antérieur à sa démission. Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant: Oui : 565 Non : 0

Par conséquent, la décharge à accorder à la SRL EMIP (Administrateur) est acceptée.

7ème délibération

L'assemblée se prononce sur le renouvellement du mandat de Monsieur Jean François PLUCKER (Administrateur) pour une période d'un an. Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant : Oui : 565 Non : 0

Par conséquent, le renouvellement du mandat de Monsieur Jean François PLUCKER (Administrateur) est approuvé. Il se terminera au terme de l'assemblée générale ordinaire qui aura à approuver les comptes de l'exercice 2024.

8ème délibération

L'assemblée se prononce sur le renouvellement du mandat de Madame Ann Frédérique PLUCKER (Administrateur) pour une période d'un an. Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant : Oui : 565 Non : 0

Par conséquent, le renouvellement du mandat de Madame Ann Frédérique PLUCKER (Administrateur) est approuvé. Il se terminera au terme de l'assemblée générale ordinaire qui aura à approuver les comptes de l'exercice 2024.

9ème délibération

L'assemblée se prononce sur le renouvellement du mandat de la SRL JOLYD (Administrateur-délégué) pour une période d'un an. Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant :

Oui : 565 Non : 0

Par conséquent, le renouvellement du mandat de la SRL JOLYD (Administrateur-délégué) est approuvé. Il se terminera au terme de l'assemblée générale ordinaire qui aura à approuver les comptes de l'exercice 2024.

10ème délibération

L'assemblée confirme sa décision prise à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2024 de nommer la SPRL DACOFI administrateur et se prononce sur un mandat d'administrateur de la SPRL DACOFI pour une période d'un an. Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant :

Oui : 565 Non : 0

Par conséquent, le mandat de la SPRL DACOFI est approuvé. Il se terminera au terme de l'assemblée générale ordinaire qui aura à approuver les comptes de l'exercice 2024.

11ème délibération

L'assemblée prend la décision de nommer la SRL COBRA IP administrateur et se prononce sur un mandat d'administrateur de la SRL COBRA IP pour une période d'un an. Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant : Oui : 565 Non : 0

Par conséquent, le mandat de la SRL COBRA IP est approuvé. Il se terminera au terme de l'assemblée générale ordinaire qui aura à approuver les comptes de l'exercice 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

- Pour mémoire, l'assemblée rappelle que le conseil d'administration est, à ce jour, composé comme suit:
1. Monsieur Jean François PLUCKER, président et administrateur, dont le mandat expire lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2024.
 2. Madame Ann Frédérique PLUCKER, administrateur, dont le mandat expire lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2024.
 3. La SRL JOLYD, administrateur-délégué, dont le mandat expire lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2024.
 4. La SPRL DACOFI, administrateur, dont le mandat expire lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2024.
 5. La SRL COBRA IP, administrateur, dont le mandat expire lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2024. »

Pour extrait conforme, SRL JOLYD, Administrateur-Délégué, représenté par sa Gérante Lidy-Anne Jeswiett